



12 décembre 2016 | Communiqué de la Fédération CGT des Services publics

ATSEM en lutte le 14 décembre 2016

Accéder à l'École est un droit universel pour chaque enfant. Ce droit doit être préservé et développé afin que chaque enfant puisse accéder, dans un lieu accueillant et apaisant, à la connaissance et aux apprentissages afin de s'émanciper.

Depuis plusieurs années, les Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) se battent pour faire reconnaître leur qualification, et gagner l'amélioration de leur condition de travail.

Ces personnels ne bénéficient d'aucune reconnaissance, que ce soit en termes de niveau de rémunération, de déroulement de carrière, du niveau de pénibilité, alors même que des nouvelles missions liées à l'évolution des rythmes scolaires sont venues créer une surcharge de travail conséquente pour des personnels déjà débordés.

Le tout conduit à une souffrance professionnelle liée à la perte de sens du travail (consignes contradictoires, logique gestionnaire, surcharge de travail, perte de la qualité des missions auprès des enfants).

D'une commune à l'autre, les missions, les horaires, les conditions de travail, ne sont pas les mêmes, mais partout la colère grandit ! Devant le manque de considération de notre profession, tant de nos employeurs locaux que du Ministère qui au travers des différentes réformes ont méprisé ce cadre d'emploi, la résignation n'est pas à l'ordre du jour, au contraire, le climat est combatif ! Le fait que le cadre d'emploi des ATSEM soit composé à 99% de femmes n'en serait-il pas la raison ? À qualification égale, nous sommes loin de l'égalité de traitement avec des filières plus masculines.

Loin de la stigmatisation et des menaces contre les agents publics proférées par des candidats à la prochaine élection présidentielle, la réalité appelle des réponses de progrès !

Suite à nos différentes actions revendicatives, à la demande de la CGT, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique fait l'objet d'une saisine sur les déroulements des carrières des

ATSEM. Cette démarche est portée pleinement par la CGT qui exige plus que jamais une valorisation forte et rapide de la reconnaissance du cadre d'emploi.

Le 14 décembre prochain, le dossier avec les revendications des syndicats, passe pour avis au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT). Ensuite il doit être présenté à la Ministre de la Fonction publique à une date qui n'est pas encore déterminée.

Par la grève et dans de multiples rassemblements, nous appelons les ATSEM à faire entendre leurs revendications pour exercer les missions auprès du public :

- L'affectation d'une ATSEM par classe ;
- La clarification des missions des ATSEM ;
- La résolution du problème de double hiérarchie (éducation nationale – collectivité territoriale) ;
- Formation professionnelle tout au long de la carrière et le rétablissement à 1% de la cotisation CNFPT ;
- Un déroulement de carrière sur la catégorie B ;
- La reconnaissance de la pénibilité : catégorie active pour tous ;
- La reconstruction de carrière : lors des transpositions des accords JACOB, les ATSEM ont toutes vu leur ancienneté remise à zéro ;
- Que les collectivités ne suppléent pas à l'éducation nationale qui doit assurer son rôle (remplacement enseignant, AVS) ;
- La titularisation des précaires ;
- La mobilisation des moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des collectivités territoriales ;
- Le respect des principes statutaires en matière de formation et de pénibilité, à l'inverse de la logique portée par les projets de Compte personnel de formation et de Compte personnel d'activité ;
- Le minimum Fonction publique à 1 800€ brut mensuels, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2000, le rétablissement de l'avancement d'échelon à la durée minimale, la revalorisation des grilles et la juste reconnaissance des qualifications, à l'opposé de ce qu'impose le protocole minoritaire PPCR dont nous demandons l'annulation.

Une demande de rendez-vous est formulée auprès du Ministère de la Fonction publique.

À l'issue de la réunion du CSFPT, nous invitons les représentants de la presse à une conférence à 11 h, rue de la Légion d'Honneur 75007 Paris (Parvis du Musée d'Orsay), à proximité du ministère, lieu du rassemblement unitaire organisé par l'intersyndicale CGT-FO-FAFPT.